



## FORMATION

## Surélévation des bâtiments

Face à la raréfaction du foncier, la surélévation des bâtiments est une solution innovante pour densifier la ville sans empiéter sur les espaces naturels. Elle permet d'optimiser le bâti existant, d'améliorer la performance énergétique et de valoriser le patrimoine architectural. Mais sa mise en œuvre exige une parfaite maîtrise des réglementations, des contraintes techniques et des modèles économiques pour garantir la faisabilité et l'adhésion des parties prenantes.



## COMPÉTENCES CLÉS

- Identifier les règles d'urbanisme, les normes de sécurité et les obligations patrimoniales applicables à un projet de surélévation.
- Évaluer la faisabilité technique et économique en analysant la capacité structurelle du bâtiment existant et les coûts associés.
- Sélectionner les solutions constructives adaptées, y compris les matériaux biosourcés et les systèmes modulaires.
- Structurer l'organisation juridique et opérationnelle du projet en intégrant les enjeux de copropriété et de maîtrise d'ouvrage.
- Intégrer les principes architecturaux et patrimoniaux pour concevoir une surélévation en harmonie avec l'existant.
- Appliquer les principes de l'ingénierie sismique pour sécuriser la stabilité du projet.

## PROGRAMME

1<sup>ère</sup> séquence :

**Cadre réglementaire et urbanistique**

- Analyse des règlements d'urbanisme et des gabarits constructifs.
- Contraintes liées aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie.

2<sup>ème</sup> séquence :

**Aspects techniques et financiers**

- Estimation de la faisabilité et calcul de la rentabilité des projets.
- Contraintes techniques spécifiques, notamment en site occupé.

3<sup>ème</sup> séquence :

**Gestion juridique et organisationnelle**

- Droit de la copropriété et processus de décision collective.
- Organisation de la maîtrise d'ouvrage en surélévation.

4<sup>ème</sup> séquence :

**Approche architecturale et patrimoniale**

- Intégration du projet dans son environnement urbain et patrimonial.
- Critères de validation par les instances patrimoniales.

5<sup>ème</sup> séquence :

**Prise en compte du risque sismique**

- Principes de base des études sismiques pour la surélévation.
- Évaluation de la faisabilité en contexte sismique.

6<sup>ème</sup> séquence :

**Retours d'expérience et études de cas**

- Analyse détaillée de projets réalisés en logement collectif et tertiaire.
- Cas pratiques sur la surélévation de maisons individuelles et de petits collectifs.

## MODALITÉS

## En présentiel et/ou distanciel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...
- Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

## PUBLICS

- Architecte
- Bureau d'études
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme

21h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○